

ENTECH : engagement « Pacte Dutreil »

Quimper, le 10 février 2023– Entech (FR0014004362 – ALESE), la société de technologie spécialisée dans le stockage et le pilotage intelligent des énergies renouvelables, a été informée de la signature le 6 février 2023, par Monsieur Christopher Franquet et sa holding personnelle la société Enjoy, tous deux actionnaires de la Société, d'un Pacte Dutreil (engagement de conservation des actions Entech souscrit pour l'application de l'article 787 B du Code Général des Impôts).

Conformément à la position 2004-02 de l'AMF, les caractéristiques de ce Pacte Dutreil figurent ci-après.

	Pacte Dutreil
Régime	Art. 787 B du Code général des impôts
Date de signature	6 février 2023
Durée de l'engagement collectif	2 ans
Modalités de reconduction	Prorogation tacite d'année en année sauf opposition d'un membre de l'engagement 3 mois avant le terme de la période en cours par courrier recommandée avec accusé de réception
Pourcentage de capital visé par le pacte à la date de signature ¹	42,74%
Pourcentage de droits de vote visés par le pacte à la date de signature ¹	53,14%
Noms des signataires exerçant des fonctions de direction (parmi ces signataires ceux détenant au moins 5 % du capital et des droits de vote sont signalés par un *)	Monsieur Christopher Franquet, Président Directeur Général*
Noms des signataires (autre que des dirigeants) détenant au moins 5 % du capital et des droits de vote	Société Enjoy

¹ Sur la base d'un capital composé de 14.545.543 actions représentant 23.396.442 droits de vote théoriques conformément au communiqué de presse en date du 27 janvier 2023.